

Ordonnance sur le temps partiel : on libère enfin les énergies !

Publié le 2 février 2015

Le MEDEF se félicite que le gouvernement ait publié une ordonnance modifiant la loi du 13 juin 2013 sur la durée légale hebdomadaire de 24 heures. Cette modification, qui était attendue par tous les chefs d'entreprise, permet de corriger des dispositions qui étaient contraires à l'ANI du 11 janvier et défavorables pour la croissance et l'emploi.

Le MEDEF a œuvré depuis des mois pour convaincre le gouvernement de corriger ce texte. C'était d'ailleurs un des trois sujets clés de la mobilisation unitaire de début décembre.

En publiant cette ordonnance sans tarder, le gouvernement fait un pas supplémentaire vers le rétablissement de la confiance et la simplification de l'environnement réglementaire de toutes les entreprises. Cette initiative vient compléter les deux missions relatives à la pénibilité et à la loi ESS qui devraient se traduire à terme par une simplification et une plus grande cohérence de l'environnement réglementaire des entreprises sur ces sujets.

« Le MEDEF avait identifié trois épouvantails pour les chefs d'entreprise lors de sa grande mobilisation en faveur de l'emploi de décembre dernier. Aujourd'hui, en ayant lancé deux missions parlementaires (l'une sur la loi ESS, l'autre sur la pénibilité) et en publiant cette ordonnance sur le temps partiel, le gouvernement montre qu'il a entendu les chefs d'entreprise lors de cette mobilisation. C'est important car il faut désormais rétablir la confiance pour relancer notre dynamique de création d'emplois. Il faut aussi accélérer et aller plus loin dans les réformes indispensables. Notre pays a tout pour réussir, libérons les énergies ! », déclare Pierre Gattaz, président du MEDEF.